



favia

fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

**Favia, Fondation de prévoyance
de l'ordre des avocats de Genève
et de leur personnel**

INFO FAVIA 2015

NO 3

COTISATIONS DE RISQUES ET FRAIS 2016

Rabais de 40% renouvelé en 2016

Il y a une année, nous vous informions de la décision prise par le Conseil de fondation de Favia d'appliquer pour l'année 2015 un rabais de 40% sur la cotisation réglementaire pour la couverture des risques et de frais. L'objectif était alors de faire participer les assurés et Etudes affiliés à Favia à l'amélioration de sa situation financière et aux conditions particulièrement avantageuses obtenues de Zurich Assurances, réassureur de Favia.

Dans sa séance du 2 novembre 2015, le Conseil de fondation de Favia a pu décider de **renouveler pour l'année 2016 ce rabais de 40%**. La cotisation pour la couverture des risques et des frais au sens de l'article 49 du règlement, qui s'établit au taux global (assuré + employeur) de 3.0% dans le plan « LPP », respectivement à 3.5% dans les autres plans, continuera donc de faire l'objet d'un rabais de 40%.

Exemples

	Plan « LPP »	Autres plans
Revenu annoncé	CHF 50'000	CHF 50'000
Salaire assuré	CHF 25'325	CHF 50'000
Cotisation risque mensuelle employé sans rabais	1.5%, soit CHF 31.65	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employé avec rabais 40%	0.9%, soit CHF 19.00	1.05%, soit CHF 43.75
Cotisation risque mensuelle employeur sans rabais	1.5%, soit CHF 31.65	1.75%, soit CHF 72.90
Cotisation risque mensuelle employeur avec rabais 40%	0.9%, soit CHF 19.00	1.05%, soit CHF 43.75
Rabais total annuel employé	CHF 151.80	CHF 349.80
Rabais annuel total	CHF 303.60	CHF 699.60

Avec la poursuite de cette mesure, Favia se positionne comme une institution proposant des conditions tarifaires parmi les plus attractives. Nous nous efforcerons de prolonger ce rabais au-delà de 2016, et vous en confirmerons les modalités en automne 2016.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette communication, nous vous présentons nos salutations distinguées.

Le Conseil de fondation



Me Luc Hafner



Sylvianne Zeder-Aubert

Novembre 2015